



Doc. 13461
08 avril 2014

La demande de statut de Partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Parlement de la République kirghize

Amendement¹ n° 21
Sous-amendement n° 1

Dans l'amendement 21, supprimer les mots "condamner et".

Déposé par:

GROSS Andreas, Suisse, SOC
AGRAMUNT Pedro, Espagne, PPE/DC
HUNKO Andrej, Allemagne, GUE
KHIDASHELI Tinatin, Géorgie, ADLE
TOMLINSON John E., Royaume-Uni, SOC

1. 2014 - Deuxième partie de session

